ATTENTATS DE JANVIER 2015 I LES ACCUSÉS SONT APPELÉS À RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE LA COUR

vendredi 9 octobre 2020, par Thémis

Les interrogatoires des accusés ont débuté avec Willy PREVOST qui a été décrit par sa famille ainsi que par lui même comme une victime de A. Coulibaly. En effet, ce dernier est revenu sur son passage à tabac en 2009 par le terroriste en raison d'une dette à son égard. Il a longuement expliqué que cela avait engendré pendant les années suivantes une relation où il était au service de Coulibaly pour éviter toutes nouvelles représailles ; ce qui lui a valu de faire les achats pour l'attaque de l'hypercacher en toute ignorance de l'intention du tueur, a t-il tenté d'expliquer longuement depuis son box.
Il a par ailleurs ajouté avoir impliqué son ami d'enfance et accusé, Christophe RAUMEL dans cette affaire malgré lui.

Ce dernier interrogé le lendemain, et le seul à ne pas être jugé pour terrorisme, aurait été « le décor » selon ses propres mots. Il développe ses propos en précisant qu'il n'a fait qu'accompagner son ami Prévost faire des courses comme une banalité qui servait à les occuper un jour de semaine. La défense de RAUMEL a par la suite était fragilisée par le témoignage de son ex compagne, actuellement en couple avec W. PREVOST, qui l'a décrit comme « n'ayant aucune once de gentillesse en lui » allant même évoquer des violences conjugales, entièrement contredites par l'intéressé.

S'agissant d'Amar RAMDANI, les avocats des parties civiles n'ont pas manqué de souligner son "intelligence et sa précision dans ses propos lors de ses interrogatoires". Aussi, lors de son audition, Monsieur RAMDANI n'a cessé d'arguer qu'à aucun moment il n'a pu déceler de signes de radicalisation chez A. Coulibaly malgré leur très grande proximité.

Les témoins en lien avec ce dernier ont été entendus dont celui à l'origine de la désignation controversée « secte de la buanderie » pour évoquer ses anciens codétenus RAMDANI et PASTOR, relevée au cours d'écoutes téléphoniques après les attentats de 2015. Il s'est défendu de toute connotation islamiste derrière le mot secte. Selon lui, il faisait simplement référence au travail réalisé par ce groupe de détenus en prison.

Lundi se poursuivra la suite des interrogatoires des sept autres accusés.

Retrouvez le compte rendu du procès ci-dessous :

